

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la
LA MAIRIE
DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR :**

**Mardi 16 décembre 2025
à 19 HEURES 30**

En session ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- ✓ Projet MAM : choix du maître d'œuvre
- ✓ Projet MAM : demande de subvention suite au contrat de contractualisation pour la partie maître d'œuvre
- ✓ Autorisation d'engager les dépenses d'investissements avant le vote du budget
- ✓ Renouvellement assurance du personnel
- ✓ Demande de subvention à Tulle Agglo au titre des équipements supra-communaux
- ✓ Questions diverses